

Note de synthèse du Conseil Municipal du mardi 11 mars 2025

Délibération 1-2 : Demandes de subventions auprès du Département du Nord et de l'État

Dans le cadre de la réalisation des travaux de requalification de la rue Roger Salengro, il est possible d'obtenir les subventions suivantes :

- Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)
- Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (AMP)
- Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD)
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

L'objectif est de réduire au maximum le reste à charge de la commune. Légalement, les subventions ne peuvent dépasser 80% du montant global HT des travaux. Le Département et l'État peuvent respectivement octroyer 40% du montant global HT, ce qui permettrait d'atteindre les 80% légaux.

Idéalement, les subventions permettraient d'atteindre l'équilibre ci-dessous.

Emplois	Montant	Ressources	Montant
Piste cyclable	99 518,00	DSIL	236 412,64
Espaces verts	491 513,60	ADVB Département du Nord	236 412,64
TVA	118 206,32	FCTVA	116 343,39
		Fonds propres	120 069,25
Total des emplois	709 237,92	Total des ressources	709 237,92

Pour compenser un écart potentiel entre le montant demandé et le montant retenu de subventions, mais également pour réduire la mobilisation de fonds propres, il est prévu la mobilisation du Fonds de Solidarité Intercommunal (FSIC). L'enveloppe FSIC de la commune est actuellement de 385 000 euros.

Délibération 3 : Attribution du marché d'installation photovoltaïque

Lors d'un précédent Conseil, la municipalité a sollicité le Fonds Énergie de l'Agglomération de Valenciennes (CAVM), et a obtenu une subvention à hauteur de 50% du montant total du projet.

Pour rappel, le projet consiste en l'installation de 24,65 kWc avec la mise en place de 58 modules 425 Wc sur la toiture de l'école, et l'installation de 29,75 kWc avec la mise en place de 70 modules 425 Wc.

Une consultation a alors été lancée, et 4 offres ont été transmises dans les règles et délais impartis :

- GREEN POWER
- ATON ENERGIES
- EIFFAGE ENERGIE
- SOLENOR

Le rapport d'analyse des offres joint à cette note de synthèse recommande l'offre proposée par la société EIFFAGE ENERGIE.

Délibération 4 : Adoption du rapport CLECT du 11 décembre 2024

Le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2024 et cela à partir du 1^{er} mai 2024. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) rattachée à Valenciennes Métropole a été saisie afin d'en analyser les impacts financiers. Ses conclusions ont été rendues au sein d'un rapport approuvé par les membres de la commission le 11 décembre 2024.

La communauté d'agglomération Valenciennes Métropole verse à ses communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application d'une fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'échelle communautaire.

La commune de Famars est appelée à se prononcer sur ce rapport d'évaluation afin de rendre définitives ses conclusions.



[Handwritten signature]

Après la réunion du conseil, je
souhaiterais voir remettre le
plan que nous venons de recevoir
de la part de la STGM pour le
projet derrière le magasin.
Merci d'avance

[Handwritten signature]